

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Reçu en Préfecture le : 08/11/2023

ID Télétransmission : 033-213300635-20231107-132903-DE-1-1

Date de mise en ligne : 09/11/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 7 novembre
2023
D-2023/322**

Aujourd'hui 7 novembre 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 18H29 à 18H43

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17h44

Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 18h58

Excusés :

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyn CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Bordeaux Terre de Solidarités. Soutien aux associations
sélectionnées dans le cadre de l'Appel à Manifestation
d'Intérêt et du Prix Bordeaux Terre de Solidarités. Versement
subventions. Adoption. Autorisation.**

Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux englobe des populations avec des situations sociales très diverses : de nombreuses inégalités se sont creusées davantage dans un contexte de crises d'abord sanitaire puis sociale et énergétique. Ces crises successives ont des impacts sur l'accès aux droits et aux ressources pour les plus vulnérables et sur leur isolement. Ils se manifestent notamment dans les domaines de l'emploi, des revenus, de l'accès à l'alimentation, au logement, aux soins.

A travers Bordeaux Terre de Solidarités, la Ville de Bordeaux porte deux grandes ambitions : d'une part, permettre à chacune et à chacun d'obtenir des conditions de vie dignes et les leviers pour déterminer son avenir par le plein exercice de ses droits, et d'autre part, favoriser l'épanouissement personnel et citoyen par un meilleur accès à l'ensemble des ressources, biens et services nécessaires à son émancipation.

Partager des moments, des lieux, des valeurs et des projets par l'accès à la culture, au sport, à l'éducation, à la santé notamment relève d'un objectif de justice sociale que nous portons et qui fonde le lien social entre les habitants de la commune.

Le 15 mai dernier se sont réunies 150 membres des associations contribuant à la solidarité sur le territoire au sein du conseil de développement des solidarités autour de la signature du schéma communal des solidarités par les 8 partenaires institutionnels (le Département de Gironde, la CAF 33, l'ARS, La CARSAT, la CPAM, la Métropole, la fédération des acteurs de la solidarité de Gironde). Ce schéma intègre à la fois une attention pour les publics les plus vulnérables et plus largement une prise en compte des besoins de l'ensemble des Bordelais. Ce sont ces solidarités entre les habitantes et les habitants qui fédèrent et qui participent à la construction de la Ville apaisée. De plus, une table ronde concernant la transition écologique dans l'aide de première nécessité a été organisée à cette occasion.

Deux outils spécifiques permettent le déploiement opérationnel du Schéma :

- L'appel à manifestation d'intérêt autour de 2 thématiques définies par le comité Stratégique : Lieu de répit autour de petits déjeuners pour des personnes isolées, parentalité et pauvreté infantile. Les AMI ont été publiés le 15 mai 2023. 11 projets ont été présentés au comité stratégique, qui a retenu 2 projets. Dans ce cadre, deux associations recevront chacune un soutien financier pour mettre en œuvre sur 3 années, deux projets répondant aux enjeux de ces thématiques.
 - Pour la première thématique de "Ptits déj' solidaires" organisés par l'association Garage Moderne, qui propose d'offrir des temps de répit autour de petits déjeuners dans des lieux culturels, à savoir dans les bibliothèques bordelaises mais aussi à la Fabrique Pola. Pour ce projet, Garage moderne recevra un soutien financier de 120 000 € pour 3 ans.
 - D'autre part, pour la deuxième thématique, il s'agit de l'association Promofemmes qui a pour projet d'accueillir et accompagner des femmes provenant de pays et cultures différents, sans distinction d'origine sociale, politique, culturelle et confessionnelle, à travers différents ateliers thématiques et groupes de parole autour de la parentalité. Pour ce projet, Promofemmes recevra un soutien financier de 60 000 € pour 3 ans.

A ce titre, ces deux associations seront soumises à la signature d'une convention pluriannuelle jointe en annexe.

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association. A titre d'information, pour l'année 2021 :

Promofemmes a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 25.734.63 € ; Garage Moderne a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 5 213,28 €

- Le "prix" est le second outil opérationnel de ce schéma. Il vise à faire connaître, soutenir et mettre en cohérence des actions en cours de déploiement correspondant aux 28 objectifs que nous nous sommes fixés avec l'ensemble des partenaires et associations du territoire dans en ratifiant ce schéma.

48 actions ont été proposées par 13 directions de la ville, des services communs et du CCAS. Un comité de pilotage restreint a sélectionné 28 actions (26 actions pour 28 objectifs sur 28 et deux mentions spéciales aux habitants de Bordeaux) qui recevront le "prix Bordeaux terre de Solidarités 2023". Parmi elles 4 ont été sélectionnées par le comité de pilotage pour recevoir le "prix spécial Bordeaux terre de solidarités 2023" avec un soutien financier exceptionnel de 5000 € afin de reconnaître leur utilité solidaire.

Ces structures constituent des partenaires associatifs solides et pérennes de la Ville de Bordeaux, à travers leur participation au Conseil de développement des Solidarités et aux événements proposés par la Ville, ainsi que les projets qu'elles développent sur le territoire.

Structure	Action	Montant du prix spécial BTS 2023
Fondation Abbé Pierre	Mobilisation du parc vacant et parcours résidentiels durables	5 000 €
Promofemmes	"Connaître ses droits et ses devoirs"	5 000 €
ALIFS	Amours sans frontière	5 000 €
Gargantua	Distribution Alimentaire	5 000 €

Toutes les dépenses détaillées ci-dessus sont prévues au budget 2023 – Bordeaux Terre de Solidarités - compte 65132 et compte 65748.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces prix et subventions 2023 aux associations mentionnées ci-dessus ;
- Signer tous documents et conventions y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 7 novembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Harmonie LECERF MEUNIER

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET GARAGE MODERNE

2023-2024 / 2024-2025 / 2025-2026 – BORDEAUX TERRE DE SOLIDARITES

LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2023 et reçue en la Préfecture le ... novembre 2023

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part

Et

L'association Garage Moderne dont le siège social se situe à Bordeaux, au 1 Rue des Etrangers..., représentée par son président Matthieu CETTO.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Bordeaux Terre de solidarités", conforme à son objet statutaire ;

Considérant la politique publique portée par la ville de Bordeaux « Bordeaux Terre de solidarités » ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association a été retenu par le Comité stratégique de Bordeaux de Terre de solidarités ;

Il convient aujourd'hui d'établir une convention qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association dans la poursuite de ce projet pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 – OBJECTIFS GENERAUX DE L'ASSOCIATION ET OBJECTIFS DE L'ACTION FAISANT L'OBJET DE CETTE CONVENTION

Le Garage Moderne a pour objet le développement d'activités favorisant la mixité, la cohésion sociale et le vivre ensemble, à travers des ateliers participatifs de mécanique et de fabrication.

Le Garage Moderne est un lieu de solidarité, de création artistique, artisanale, culinaire et d'éducation populaire. Il se pense comme un lieu de lien social au quotidien pour son territoire immédiat et comme un acteur au rayonnement métropolitain régional, national et international, sur ses thématiques réparation, fabrication, mobilités douces, action culturelle et artistiques et cuisine participative).

Cette convention vise à s'engager de part et d'autre pour la mise en œuvre de l'action "P'tits déj solidaires" tels que définis dans l'annexe de cette convention.

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Afin de développer son projet, la Ville accorde une subvention de fonctionnement à l'Association d'un montant de 120 000€ pour 2023- 2024, octobre 2024- 2025 et 2025-2026, à compter de la notification de la convention.

Le versement de cette subvention sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

N° IBAN : FR76 133 5003 0108 9795 1905 992

BIC : C E P A F R P P 3 3 3

Modalité de versement : une seule fois

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...) pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association dans le cadre de ce projet.

2.2 Conditions de révision de la subvention

Cette subvention est ferme et non révisable.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée aux services de la Ville de Bordeaux et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

2.3 Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention, d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres, ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

2.4 Traitement des résultats

Les deux parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos au 31 décembre 2024, 2025 et 2026 relevant de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville de Bordeaux est fondée à demander dans le cadre des instances de suivi de la convention son remboursement sur l'exercice budgétaire concerné.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

3.1 Engagements de l'Association

- *Discriminations* : L'Association s'engage à lutter contre tous les stéréotypes et discriminations, à promouvoir la mixité et l'égalité F/H auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires. L'Association favorise à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance. L'Association s'engage à signaler et sanctionner tout acte de violence sexuelle, agissement sexiste ou discrimination quel qu'en soit le motif. Elle s'engage à améliorer l'accessibilité de ses actions.
- *Ecologie et sobriété* : L'Association promeut une gestion raisonnée de ses ressources en les valorisant. L'Association s'engage à fonctionner vertueusement en œuvrant en faveur de la sobriété énergétique et privilégie la consommation locale. L'Association est exemplaire en matière de lutte contre le gaspillage, et s'engage à la hauteur de ses moyens dans une démarche de transition énergétique et écologique.
- *Solidarité et équité* : L'Association participe le cas échéant à l'accès juste et équitable à la santé, à la mixité sociale dans les quartiers, au bien-être et à l'inclusion de tous. L'Association est attentive aux plus vulnérables.
- *Démocratie permanente et citoyenneté* : L'Association est gérée de manière transparente et met en œuvre des modalités de gouvernance basées sur la participation active des adhérents. Elle développe ses projets en lien avec les besoins du territoire et de ses citoyens
- *Simplification des démarches* : L'Association s'engage à faciliter ses démarches administratives pour permettre un accès ouvert à tous
- *Exclusivité* : la subvention versée au titre du projet doit exclusivement bénéficier à la réussite et à la concrétisation des actions retenues
- *Pérennisation* : l'association doit, au cours des trois ans, chercher tous les moyens financiers et partenariaux pour pérenniser l'action

3.2 Engagements de la Ville

La Ville s'engage à respecter les principes d'action suivants :

- Impliquer les acteurs et favoriser leurs initiatives en lien avec le projet municipal, dans le respect de l'intérêt général
- Penser les projets dans la sobriété et dans la durée
- Avoir un discours sincère et de responsabilité, être transparent
- Tester des options concrètes et recourir à l'expérimentation
- Favoriser les approches transversales
- Faire preuve de concision et de simplicité
- Partager collectivement les réussites
- Veiller à l'égalité de traitement et une gestion éthique

- Être vecteur de sens pour accompagner les changements
- Promouvoir l'intelligence collective

ARTICLE 4 – MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION

4.1 Engagements réciproques

La ville de Bordeaux et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

ARTICLE 5 – MODALITES DE CONTROLE

5.1 Justificatifs

Conformément à l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le à compléter :

- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel
- L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, et au plus tard le 31 mars, le rapport moral, incluant le rapport d'activités et les indicateurs de résultats, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous les documents permettant de s'assurer la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Chaque année, l'Association doit remettre, au plus tard le 31 mars, un rapport financier et un rapport qualitatif sur l'action spécifiquement financée dans le cadre de l'AMI Bordeaux Terre de solidarités et organiser une présentation du bilan intermédiaire de l'action à une instance de Bordeaux terre de solidarités organisée par la Ville.

5.2 Autres engagements

L'Association informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délais.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

5.3 Contrôles exercés par la ville de Bordeaux

La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord écrit par la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 7 – MISES A DISPOSITION

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la ville de Bordeaux ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux, notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux et celui de Bordeaux Terre de solidarités dans les documents de communication de "p'tits déj solidaires" et en les affichant dans les lieux d'accueil où est déployée l'action ainsi qu'en mentionnant la collectivité et la marque Bordeaux terre de solidarités à l'occasion des manifestations publiques ou opérations médiatiques qui pourraient être organisés par ses soins dans le cadre du projet.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre de ces opérations, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 11 – PRISE D'EFFET – DUREE

La présente convention est conclue pour l'année 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, à compter de la signature de ladite convention. Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. L'association devra rechercher des financements pérennes afin de pouvoir poursuivre cette action.

ARTICLE 12 – RENOUVELLEMENT – REVISION – RESILIATION

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d’avenant. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l’ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d’insolvabilité notoire de l’Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l’une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l’Association n’aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l’Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux et interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet

ARTICLE 14 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s’élever au titre des présentes entre la Ville et l’Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à BORDEAUX.

ARTICLE 15 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l’exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l’Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour l’Association, 1 Rue des Etrangers, 33300 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le ...

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l’Association
Adjointe au Maire	Président
Harmonie Lecerf Meunier	Matthieu Cetto

LE GARAGE MODERNE

1 rue des Étrangers | 33300 BORDEAUX
05 56 50 91 33 | contact@legaragemoderne.org

Les Ptits dej' solidaires

Garage Moderne + Bibliothèques de Bordeaux & Fabrique Pola

[Les premières sessions de préparation de repas solidaires - 2020]



1. Proposition

Les lieux culturels sont, pour nous, par définition des lieux d'accueil, de répit et de respiration pour les plus fragiles.

Le présent appel à projet a retenu notre attention car il vient soutenir une démarche d'hospitalité qui fait partie de notre objet et décline une action déjà engagée et qui a fait ses preuves : l'aide alimentaire du Garage Moderne.

Nous répondons sur le volet petits déjeuners solidaires. Nous proposons d'offrir ces temps de réconfort dans des lieux culturels partenaires et dans nos locaux. Nos équipes de restauration travailleront avec une installation mobile sur 80% des sessions, qui se tiendront dans les Bibliothèques du Grand Parc, du Lac et de St Michel, et à la Fabrique Pola. 20% des sessions se dérouleront au Garage Moderne.

1.1 Temporalité

Les Petits déjeuners seront programmées à un rythme de 2 par semaine (jours à déterminer), pour 6 semaines consécutives minimum dans chaque lieu, afin d'avoir le temps de créer des habitudes d'usages sur chacun des sites. Les horaires de services sont de 9h à 11h, afin de croiser les publics habituels des structures, tout en évitant une présence prolongée et donc les conflits d'usage avec les autres activités accueillies.

1.2 Territoires

Les lieux de déploiement du dispositif ont été choisis pour leur proximité géographique avec des publics fragiles. Ce sont aussi des lieux accueillants et engagés. Ils sont localisés en QPV ou à proximité immédiate.

Les zones à proximité des points de distribution concentrent des problématiques de précarité et les données de revenus y sont significativement plus faibles que la moyenne dans la Métropole.

Les zones situées à moins d'1,5km à pied des points de distribution regroupent ainsi près de 15 000 personnes dont le revenu médian est inférieur à 17 500 €/an (contre 24 000 € / an en moyenne dans la métropole).

Nous avons réalisé un prévisionnel de distribution, pour **84 petits déjeuners** pour **30 personnes** à chaque fois.

Le planning est déterminé, pour chaque période de l'année, par la capacité d'accueil des lieux et leur localisation.

Pendant les mois d'hivers, les lieux de distribution sont des espaces chauffés (Bibliothèque du lac et Fabrique Pola) et localisés à proximité immédiate de zones d'habitat informel, dont les occupants sont mis à rude épreuve par le froid.

En terme de médiation, nous mobilisons deux personnes polyvalentes en service / préparation et accueil. Nous sommes épaulés par les équipes des lieux d'accueil pour faire découvrir l'offre locale et nous sommes en capacité de renvoyer vers les acteurs spécialisés avec lesquels nous travaillons déjà pour traiter les problématiques que nous serons amenés à constater (GIP Bx Métropole, CADA...).

1.3 Communication en direction des bénéficiaires

Nous disposons, via les maraudes avec lesquelles nous travaillons déjà, de relais sur le terrain, actifs dans les différents quartiers de Bordeaux :

- **Gargantua** à Bacalan
- **Les Gratuits – Gironde Solidarité** au Lac, aux Aubiers et dans le centre
- **Les Maraudes du cœur** dans le centre
- **Toutes à l'abri** dans le centre
- **Diamants des cités** au Grand Parc

Nous réaliserons, dès validation du projet, des supports et des temps d'information à leur attention, afin qu'ils puissent faire connaître le dispositif aux publics pour lesquels il est pertinent.

1.4 Accès au dispositif pour les bénéficiaires et suivi des données

Les 30 petits déjeuners disponibles à chaque session seront redus disponibles via des cartes d'accès distribués sur place ou par des prescripteurs

Dans chaque quartier, les prescripteurs se verront confier 20 cartes d'accès, qu'ils pourront distribuer aux publics qu'ils repèrent lors de leurs maraudes. 10 cartes d'accès seront laissées aux équipes du Garage Moderne pour pouvoir ajouter des bénéficiaires sur place.

Au moment où les cartes d'accès sont délivrées, un premier recueil de données est réalisé. Chaque fois qu'un bénéficiaire se présente à un petit déjeuner, sa carte est scannée et son passage alimente un « journal » de ses activités.

Les équipes des lieux partenaires et du Garage Moderne ont la possibilité de prendre des notes datées sur chaque bénéficiaire, via la même application, afin de rendre disponibles des informations pratiques permettant de mieux accueillir et de dessiner des parcours.

L'évaluation du dispositif reposera sur les données et les contenus collectés par ce système d'information. Pourront être extraits :

- Le nombre de repas effectivement distribués par session.
- Les « parcours » incluant des données qualitatives et un journal des recours au dispositif pour chaque bénéficiaire.
- Les données suivantes pour chaque bénéficiaire : Age / Sexe / mode d'habitat / « adresse » (ou espace de circulation habituel)

Afin de respecter strictement les termes de la RGPD, les données stockées dans le système seront anonymisées. Chaque bénéficiaire se verra invité à se choisir un pseudonyme, et aucun contrôle d'identité ne sera réalisé par nos équipes ou nos bénévoles (qui ne sont en tout état de cause pas habilités à en réaliser).

Les cartes d'accès sont aussi là pour réguler le recours au dispositif : chaque carte est individuelle. Lorsqu'elle est scannée pendant une distribution, elle est « gelée » pour la journée et il n'est plus possible pour le bénéficiaire de se présenter à nouveau.

Un bénéficiaire pourra retirer un repas si il présente sa carte, si elle n'a pas déjà été utilisée dans la journée et si le bénéficiaire décline son pseudonyme au bénévole ou au salarié qui valide la carte (CF schéma fonctionnel ci-après).

L'application à créer est une évolution du système d'information utilisé par le Garage Moderne depuis 2020 pour assurer le suivi de ses bénéficiaire. Ces évolutions seront réalisées en interne, au cours d'un hackathon à réaliser en décembre 2023, avant le démarrage du dispositif.

1.5 Menu et approvisionnements

Les petits déjeuners seront préparés par l'équipe cuisine du Garage Moderne. Les approvisionnements de notre dispositif actuel d'aide alimentaire proviennent d'un réseau de fournisseurs diversifié, et aussi local et qualitatif que possible.

Nous nous fournissons également auprès de la Banque Alimentaire de la Gironde. Les équipes peuvent donc composer des menus diversifiés, en tirant parti des denrées disponibles à la Banque Alimentaire, mais également en choisissant les compléments sur le marché, pour livrer in fine des repas équilibrés.

Les petits déjeuners seront distribués en mode « self » avec une distribution structurée comme un trajet. Le menu complet doit être équilibré. Il sera adapté aux saisons, aussi bien concernant le choix des produits que la composition (plus de plats chauds l'hiver...)

Une option végétarienne sera systématiquement proposée. Les règles de traçabilité et des signalement des allergènes seront strictement observées (normes applicables de la restauration commerciale).

2. La structure porteuse et les partenaires

2.1 Le Garage Moderne

Le Garage Moderne est un lieu de solidarité et d'aide mutuelle depuis 23 ans. Nous proposons un cadre de développement des capacités de toutes et tous autour d'objets communs, des "ateliers" auto, vélo, cantine, événement...

Depuis l'épidémie de COVID 19, nous avons développé un nouvel atelier, l'aide alimentaire.

Cette action s'est ouverte comme un élan citoyen, une réponse à une crise aiguë par l'action collective et la réaffectation de moyens de production immobilisés par la pandémie (notre cuisine et nos espaces d'accueil du public). Les lieux de fête devenaient solidaires, et les espaces de production fabriquaient des réponses à une situation inédite en produisant des masques et des visières.

Depuis nous n'avons jamais cessé de cuisiner pour faire du lien et améliorer l'ordinaire de tous. Le dispositif a muté à plusieurs reprises, il a pris la forme de livraisons de repas à domicile quand la pandémie bloquait les personnes vulnérables chez elles, puis de tablées solidaires à la Base2vie de la cité Claveau. Aujourd'hui nous livrons des maraudes, et nous déposons en points relais les portions de certains bénéficiaires, qui en allant les chercher prennent leurs habitudes dans des lieux bienveillants et dont l'offre fait sens dans leurs parcours: l'Amicale Laïque de Bacalan et l'épicerie coopérative La Carotte et le Lapin.

L'AIDE ALIMENTAIRE DU GARAGE EN 2022

Quantités :
10 559 repas
30 repas /
jour

**Répartition par
tranche d'âge**
0-12 ans: 12 %
13-25 ans: 12,5 %
26-55 ans: 35 %
+ 55 ans: 40 %

**Répartition par
type de
logement :**
Collectif : 53%
individuel : 19%
SDF/Squat : 26%
Hab. urgence : 1%

Depuis le début de ces actions, nous nous attachons à lier soutien matériel et mise en mouvement des bénéficiaires. Nous offrons des occasions d'écrire ensemble des moments de partage par l'action collective, et nous intégrons la communauté des participants à l'aide alimentaire à notre vie culturelle, comme public invité et aussi comme acteur. Nous célébrons ainsi pour la deuxième année consécutive la fête des Solidarités : véritable moment de ralliement des acteurs du projet autour d'activités collectives et d'un temps festif.

Nous menons également en ce moment, avec la communauté des bénéficiaires des tablées de la Base2vie de la Cité Claveau, la deuxième édition du "Tuyau de Claveau*", un projet hybride issu d'une commande nouveaux commanditaires et incluant l'invention d'une procession, une tradition culinaire et d'un folklore auto-produit.



[Membres de l'ensemble Pygmalion lors d'une tablée solidaire - 2020]

2.2 Les Bibliothèques de Bordeaux

Le Garage Moderne travaille avec la direction des Bibliothèques depuis plusieurs années, sur des projets de quartier à Bacalan (Fabrication de remorques - 2021) comme au Lac (Comédie musicale *Amours sans Frontière* - 2022-2023), et à la Bibliothèque centrale (Saison DiY - 2021). Nos interlocuteurs ont donc répondu présent. 3 Bibliothèques du réseau ont manifesté leur intérêt pour l'opération et sont prêtes à tenter l'expérience. Il y avait une évidence à se tourner vers le réseau des Bibliothèques. Ces lieux ont élargi leurs missions au-delà des enjeux de lecture public. Le principe fondamental de l'accueil inconditionnel a fait des Bibliothèques des espaces accueillants, des zones de respiration et de calme pour des personnes qui ne se sentent pas à l'aise dans leurs lieux de vie, ou n'en ont pas à proprement parler. Les personnels de ces institutions ont intégré cet état de fait, et se sont saisis de cette situation comme d'une nouvelle mission.

≥ Contact : Gwenaëlle Cousin Rossignol | g.cousinrossignol@mairie-bordeaux.fr

2.3 La Fabrique Pola

Depuis sa création, la Fabrique Pola est un lieu d'art ouvert à tous les publics. Déjà quand ses membres étaient installés autour de la rue Bouquière, les travailleurs sociaux s'installaient dans le local avec des personnes suivies pour un entretien, un café ou simplement un moment au chaud. Aujourd'hui, Pola a gardé et approfondi cette posture, et revendique une politique d'ouverture aux territoires et aux publics distants ou empêchés, avec des moyens dédiés.

Les équipes ont notamment organisé une forme de vivre ensemble avec les habitants des bidonvilles du quai de Queyries, notamment en intégrant les enfants aux événements, et de manière générale en gardant la porte ouverte.

> Contact : Bastien Castellan | territoiresetpersonnes@pola.fr

3. Financements

Le budget de ce projet est construit à partir d'une modélisation des coûts / session. Nous en prévoyons 84 pour l'année 2024. Une enveloppe de 542€ est affectée à chaque session. A ces frais s'ajoutent des coûts de structure forfaitaires (communication, assurance et suivi administratif) de 1290€ pour l'année 2024.

L'accueil dans les structures partenaires se fait à titre gracieux, et le temps de travail des équipes des partenaires est financé par des enveloppes existantes (poste chargé de territoires et publics à la Fabrique Pola, agents de médiation dans le réseau des Bibliothèques.)

Les recettes sont issues du présent appel à projet, ainsi que d'une collecte Ullule, soutenue par la Fondation Monoprix, que nous avons déjà remportée et qui est affectable en partie à cette action.

Le financement du système d'information et d'évaluation, dont les usages seront plus larges que le présent AAP, fera l'objet d'une demande particulière auprès de la Fondation de France.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Dépenses		
ACHATS (sauf 603)	60	13 800,00 €
Achats stockés - Matières premières et fournitures	601	0,00 €
Achats d'études et prestations de services	604	0,00 €
Achats non stockés de matières et fournitures	606	800,00 €
Fournitures non stockables (eau, énergie...)	6061	0,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6063	0,00 €
Fournitures administratives	6064	400,00 €
Achats de marchandises	607	0,00 €
Achats cantine associative nourriture	6081	12 600,00 €
Achats buvette associative	6082	0,00 €
SERVICES EXTERIEURS	61	90,00 €
Sous-traitance générale	611	0,00 €
Locations	613	0,00 €
Charges locatives et de co-propriété	614	0,00 €
Entretien et réparations	615	0,00 €
Primes d'assurances	616	90,00 €
Divers	618	0,00 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	62	0,00 €
Personnel extérieur à l'association	621	0,00 €
Honoraires	6226	0,00 €
Publicité, publications, relations publiques	623	0,00 €
Déplacements, missions et réceptions	625	0,00 €
Divers	628	0,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	64	32 928,00 €
Rémunérations du personnel	641	23 049,60 €
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	645	9 878,40 €
TOTAL		46 818,00 €

Recettes		
VENTES PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES,	70	0,00 €
Ventes de produits finis	701	0,00 €
Ventes cantine	7011	0,00 €
Prestations de services	706	0,00 €
Ventes de marchandises	707	0,00 €
Prestation evenement	7075	0,00 €
Recyclage	7082	0,00 €
Mise à disposition de personnel facturée	7084	0,00 €
Mise à disposition de matériel	7085	0,00 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	74	40 000,00 €
Subventions d'exploitation	740	0,00 €
Subvention mairie metropole	7402	40 000,00 €
Subvention departement	7403	0,00 €
Subvention region	7404	0,00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75	6 818,00 €
Dons manuels	7541	6 818,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	77	0,00 €
Autres produits exceptionnels	778	0,00 €
TOTAL		46 818,00 €

CALENDRIER

LOCALISATION		Janvier			Février				Mars				Avril				Mai				Juin			
		BIB. LAC			POLA-CANTINE				BIB. Gd Parc				GARAGE MODERNE											
N de sessions	84	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Portions distribuées	2520	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
H de travail Salariés	1176	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
H de travail Bénévoles	420	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10

Juillet			Août			Septembre				Octobre				Novembre				Décembre		
						POLA JARDIN								BIB. St Michel				BIB. LAC		
S1	S2		S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	
2	2		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	
60	60		60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	
28	28		28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	
10	10		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	

VALEURS-CLÉ

84
Petits
déjeuners

2520
Portions
Distribuées

5 lieux
Culturels
impliqués

0,65
ETP
(salariés)

± 420h
de
bénévolat

Coûts
directs par
session :
542 €

Frais annuels
fonctionnent
structure
1290 €

DONNÉES DES POINTS DE DISTRIBUTION



- **16 Sessions**
- **480 Portions**
distribuées

- **Période :**
Mai-Juin-Juillet

**Population en
précarité***

À moins de 1.5Km
du point
de distribution :

23 %

[2 378 personnes]



- **28 Sessions**
- **840 Portions**
distribuées

- **Période :**
Fév - Mars
Août - Sept
- Oct

**Population en
précarité***

À moins de 2.5Km
du point
de distribution :

10 %

[464 personnes]



- **16 Sessions**
- **480 Portions**
distribuées

- **Période :**
Jan - Fév
- Déc

**Population en
précarité***

À moins de 1.5Km
du point
de distribution :

36 %

[4 245 personnes]



- **12 Sessions**
- **360 Portions**
distribuées

- **Période :**
Avr - Mai

**Population en
précarité***

À moins de 1.5Km
du point
de distribution :

15 %

[5 602 personnes]



- **12 Sessions**
- **360 Portions**
distribuées

- **Période :**
Oct - Nov

**Population en
précarité***

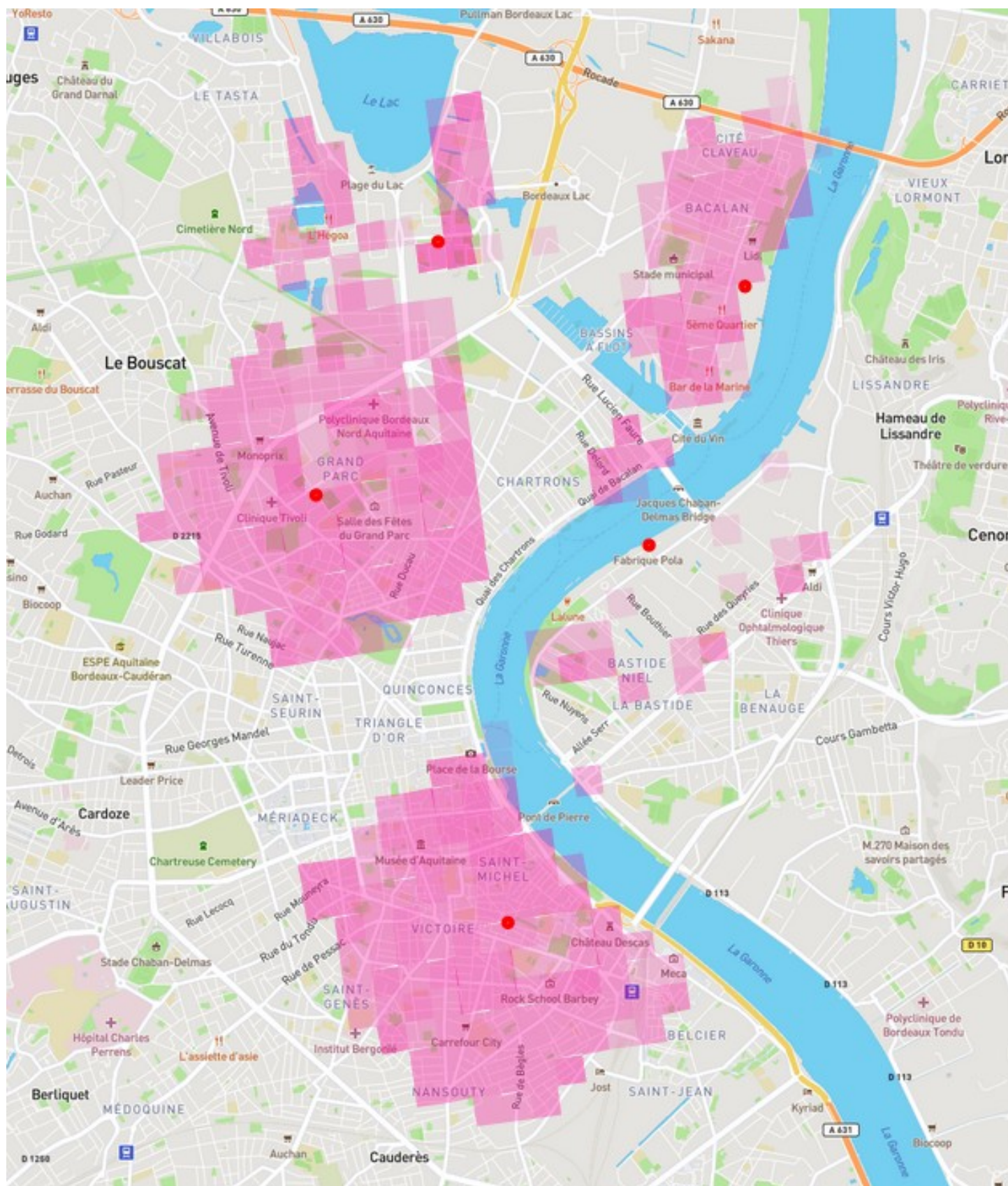
À moins de 1.5Km
du point
de distribution :

6 %

[2 713 personnes]

LOCALISATION DES POINTS DE DISTRIBUTION

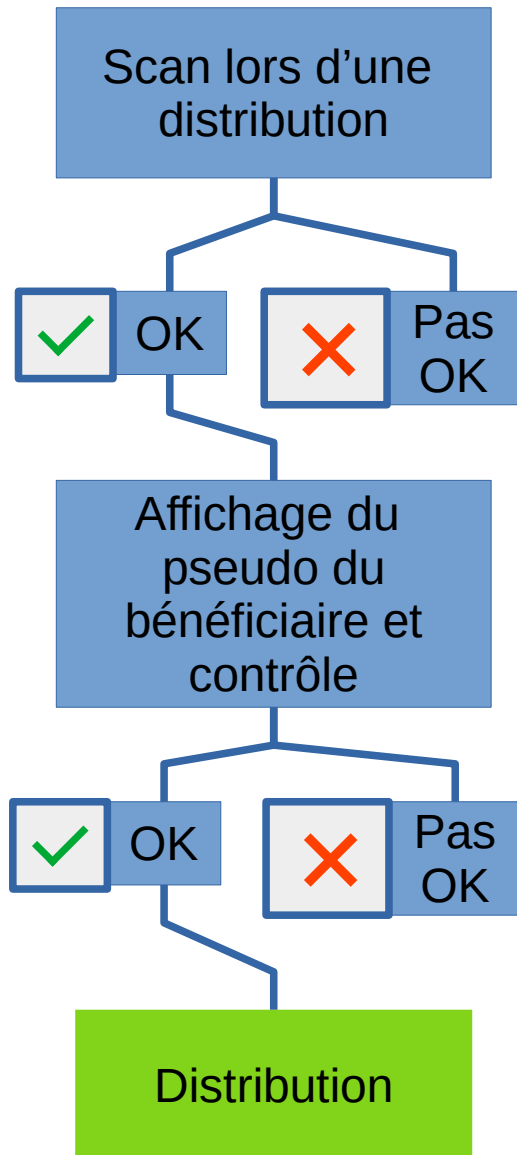
- Points de distribution ■ Zone à moins de 1500m d'un point de distribution



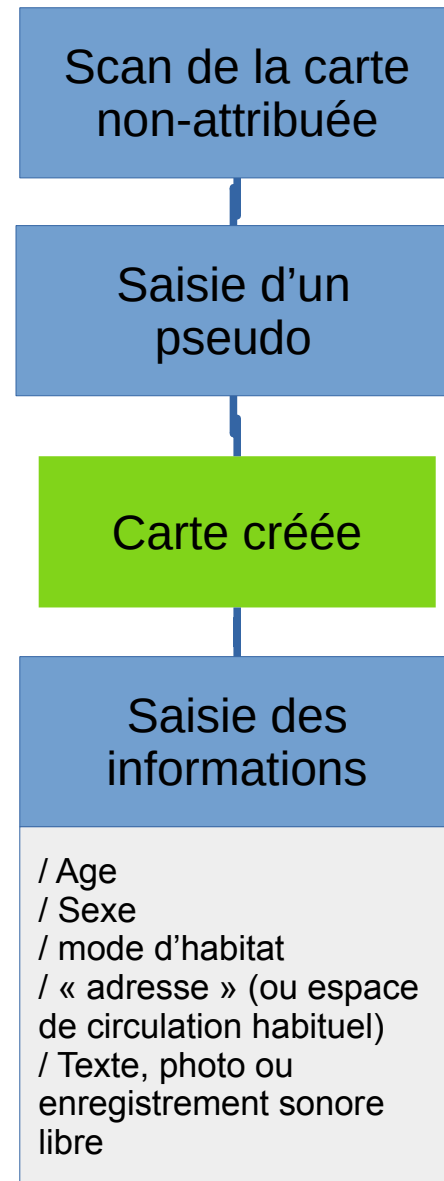
Outil de Suivi des distributions / Schéma fonctionnel sommaire

Accès et utilisation par équipe et bénévoles

Validation lors d'une distribution



Attribution d'une carte



Saisie manuelle de données



Données anonymisées disponibles à l'extraction

- Nombre de repas effectivement distribués par session
- Les « parcours » incluant des données qualitatives et un journal des recours au dispositif pour chaque bénéficiaire.
- Les données suivantes pour chaque bénéficiaire : Age / Sexe / mode d'habitat / « adresse » (ou espace de circulation habituel)

**CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET PROMOFEMMES**

2023-2024 / 2024-2025 / 2025-2026 – BORDEAUX TERRE DE SOLIDARITES

LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2023 et reçue en la Préfecture le ... novembre 2023

ci-après dénommée « la Ville »

d'une part

Et

L'association Promofemmes dont le siège social se situe à Bordeaux, représentée par sa Présidente Cécile Deniau-Smith.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

EXPOSE

Considérant le projet initié et conçu par l'Association, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Bordeaux Terre de solidarités", conforme à son objet statutaire ;

Considérant la politique publique portée par la ville de Bordeaux « Bordeaux Terre de solidarités » ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'Association a été retenu par le Comité stratégique de Bordeaux de Terre de solidarités ;

Il convient aujourd'hui d'établir une convention qui viendra préciser les conditions dans lesquelles la Ville entend accompagner l'Association dans la poursuite de ce projet pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 – OBJECTIFS GENERAUX DE L'ASSOCIATION ET OBJECTIFS DE L'ACTION FAISANT L'OBJET DE CETTE CONVENTION

Promofemmes a pour mission d'accueillir et d'accompagner des femmes provenant de pays et de cultures différentes, sans distinction d'origine sociale, politique, culturelle et confessionnelle. Elle a pour objet de permettre une meilleure insertion et inclusion dans la société française, dans une approche globale et transversale. Son activité recouvre une pluralité de thématique organisée en 7 pôles d'activités : « apprendre », « connaître ses droits et ses devoirs », « préserver sa santé », « être parent », « partager les cultures », « vivre ensemble », « chercher du travail ».

Cette convention vise à s'engager de part et d'autre pour la mise en œuvre de l'action "Pôle parentalité" telle que définie dans l'annexe de cette convention.

ARTICLE 2 – MODALITES FINANCIERES

2.1. Mises à disposition des moyens financiers

Afin de développer son projet, la Ville accorde une subvention de fonctionnement à l'Association d'un montant de 60 000€ pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, à compter de la notification de la convention.

Le versement de cette subvention sera effectué sur le compte de l'Association dont les références bancaires sont :

N° IBAN : FR76 15589335 6606 1080 8584 071

BIC : CMBRFR2BARK

Modalité de versement : une seule fois

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériel, supports de communication...) pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association dans le cadre de ce projet.

2.2 Conditions de révision de la subvention

Cette subvention est ferme et non révisable.

Toute modification du périmètre de référence de la convention mentionné à l'article 1 devra être signalée aux services de la Ville de Bordeaux et faire l'objet de discussions dans les instances de suivi de la convention, afin de mesurer les impacts budgétaires sur la subvention suscitée.

2.3 Conditions d'utilisation de la subvention

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule et à l'article 1.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention, d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres, ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

2.4 Traitement des résultats

Les deux parties s'entendent pour que l'Association puisse conserver les résultats des exercices clos au 31 décembre 2024, 2025 et 2026 relevant de cette convention conformément au plan prévisionnel de développement de référence afin de lui permettre de renforcer ses fonds propres.

En cas de résultats supérieurs au plan prévisionnel joint, la Ville de Bordeaux est fondée à demander dans le cadre des instances de suivi de la convention son remboursement sur l'exercice budgétaire concerné.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

3.1 Engagements de l'Association

- *Discriminations* : L'Association s'engage à lutter contre tous les stéréotypes et discriminations, à promouvoir la mixité et l'égalité F/H auprès de son personnel, de ses bénévoles, de ses adhérents et bénéficiaires. L'Association favorise à ce titre la mixité de ses organes de gouvernance. L'Association s'engage à signaler et sanctionner tout acte de violence sexuelle, agissement sexiste ou discrimination quel qu'en soit le motif. Elle s'engage à améliorer l'accessibilité de ses actions.
- *Ecologie et sobriété* : L'Association promeut une gestion raisonnée de ses ressources en les valorisant. L'Association s'engage à fonctionner vertueusement en œuvrant en faveur de la sobriété énergétique et privilégie la consommation locale. L'Association est exemplaire en matière de lutte contre le gaspillage, et s'engage à la hauteur de ses moyens dans une démarche de transition énergétique et écologique.
- *Solidarité et équité* : L'Association participe le cas échéant à l'accès juste et équitable à la santé, à la mixité sociale dans les quartiers, au bien-être et à l'inclusion de tous. L'Association est attentive aux plus vulnérables.
- *Démocratie permanente et citoyenneté* : L'Association est gérée de manière transparente et met en œuvre des modalités de gouvernance basées sur la participation active des adhérents. Elle développe ses projets en lien avec les besoins du territoire et de ses citoyens
- *Simplification des démarches* : L'Association s'engage à faciliter ses démarches administratives pour permettre un accès ouvert à tous
- *Exclusivité* : la subvention versée au titre du projet doit exclusivement bénéficier à la réussite et à la concrétisation des actions retenues
- *Pérennisation* : l'association doit, au cours des trois ans, chercher tous les moyens financiers et partenariaux pour pérenniser l'action

3.2 Engagements de la Ville

La Ville s'engage à respecter les principes d'action suivants :

- Impliquer les acteurs et favoriser leurs initiatives en lien avec le projet municipal, dans le respect de l'intérêt général
- Penser les projets dans la sobriété et dans la durée
- Avoir un discours sincère et de responsabilité, être transparent
- Tester des options concrètes et recourir à l'expérimentation
- Favoriser les approches transversales
- Faire preuve de concision et de simplicité
- Partager collectivement les réussites
- Veiller à l'égalité de traitement et une gestion éthique
- Être vecteur de sens pour accompagner les changements
- Promouvoir l'intelligence collective

ARTICLE 4 – MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION

4.1 Engagements réciproques

La ville de Bordeaux et l'Association conviennent de poursuivre des relations partenariales basées sur la confiance, la transparence et le respect de leurs obligations et contraintes réciproques. Elles s'entendent pour rechercher les organisations et les fonctionnements les plus propres à garantir la qualité des actions, dans le respect des équilibres financiers de chacune des parties.

ARTICLE 5 – MODALITES DE CONTROLE

5.1 Justificatifs

Conformément à l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'Association s'engage à communiquer aux fins de vérification par le service de la Ville et avant le à compléter :

- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel
- L'Association s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, et au plus tard le 31 mars, le rapport moral, incluant le rapport d'activités et les indicateurs de résultats, les documents budgétaires (bilan et compte de résultats) ainsi que tous les documents permettant de s'assurer la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Chaque année, l'Association doit remettre, au plus tard le 31 mars, un rapport financier et un rapport qualitatif sur l'action spécifiquement financée dans le cadre de l'AMI Bordeaux Terre de solidarités et organiser une présentation du bilan intermédiaire de l'action à une instance de Bordeaux terre de solidarités organisée par la Ville.

5.2 Autres engagements

L'Association informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécutions ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délais.

Respect des règles de concurrence : l'Association pourra être soumise aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de «pouvoir adjudicateur» ou d'«entité adjudicatrice» au sens du droit commun communautaire.

L'Association s'engage à assurer l'accès à ses services et établissements sur une base transparente et non discriminatoire, dans le respect des valeurs laïques et républicaines.

5.3 Contrôles exercés par la ville de Bordeaux

La Ville pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

ARTICLE 6 – SANCTIONS

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'Association sans accord écrit par la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger la suspension, le remboursement d'une partie de la subvention après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 7 – MISES A DISPOSITION

Les mises à disposition de locaux font l'objet de conventions spécifiques.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES – ASSURANCES

L'Association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive. L'Association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la ville de Bordeaux ne puisse être recherchée. Elle devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DIVERSES – IMPOTS ET TAXES

L'Association se conformera aux prescriptions relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'Association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

ARTICLE 10 – COMMUNICATION

L'Association s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux et celui de Bordeaux Terres de solidarités pour les actions en relevant) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion des manifestations publiques ou opérations médiatiques qui pourraient être organisés par ses soins dans le cadre du projet.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre de ces opérations, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 11 – PRISE D'EFFET – DUREE

La présente convention est conclue pour l'année 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, à compter de la signature de ladite convention.

Elle ne donnera lieu à aucun renouvellement automatique. Seule une nouvelle convention signée par les deux parties sera de nature à en prolonger dans le temps les effets.

ARTICLE 12 – RENOUVELLEMENT – REVISION – RESILIATION

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui le régissent.

Elle sera par ailleurs résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect de l'une de ses clauses, dès lors que dans les trois mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

De la même façon, l'Association pourra mettre fin à la présente convention de sa propre initiative. Cette résiliation devra se faire par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Maire de Bordeaux et interviendra après un délai de trois mois à compter de la date de réception de cette lettre.

ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes jointes font partie intégrante de la présente convention.

Annexe 1 : Description du projet

ARTICLE 14 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges qui pourraient s'élever au titre des présentes entre la Ville et l'Association relèveront des juridictions compétentes siégeant à BORDEAUX.

ARTICLE 15 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile, à savoir :

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour l'Association, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le...

Pour la Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour la Ville de Bordeaux Adjointe au Maire Harmonie Lecerf Meunier	Pour l'Association Présidente Cécile Deniau-Smith
--	--

THEMATIQUE : LA PAUVRETE OU L'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE EN SITUATION DE PRECARITE

PRESENTATION ET EXPERIENCE DU PORTEUR DE PROJET

L'association Promofemmes, fondée en 1994 et dont le siège est à Bordeaux, a pour mission d'accueillir et d'accompagner des femmes provenant de pays et de cultures différentes, sans distinction d'origine sociale, politique, culturelle et confessionnelle. Elle a pour objet de permettre **une meilleure insertion et inclusion dans la société française, dans une approche globale et transversale.**

Notre activité recouvre une pluralité de thématique organisée en **7 pôles d'activités** : « **apprendre** », « **connaître ses droits et ses devoirs** », « **préserver sa santé** », « **être parent** », « **partager les cultures** », « **vivre ensemble** », « **chercher du travail** ». Tous ces pôles participent à l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de leur vie quotidienne. Notre mission est basée sur une relation de confiance que nous essayons de mettre en place grâce à la médiation-traduction qui est au cœur de notre action. Deux médiatrices-traductrices, en langue turque, arabe et anglais assurent un rôle de passerelle entre nos adhérentes et les institutions. Ainsi, **Promofemmes contribue au développement de "l'aller-vers", de l'accompagnement "non posté" et de l'identification des problématiques sociales.**

Au fur et à mesure de l'accompagnement quotidien et du suivi individuel que nous leur proposons, les adhérentes se dévoilent plus personnellement à nous car elles trouvent dans notre structure une oreille attentive et bienveillante. **Nous avons donc une connaissance précise des besoins et des situations personnelles de nos bénéficiaires. Pour mener à bien cette mission, nous nous inscrivons également dans un vaste tissu partenarial à l'échelle du quartier Saint-Michel et de Bordeaux métropole.**

Les adhérentes-bénéficiaires de l'association sont des femmes migrantes, résidant essentiellement dans les quartiers prioritaires à Bordeaux ou dans la Métropole et parfois même dans des communes hors Métropole. Elles nous sont orientées par nos partenaires du domaine social et de l'immigration (MDS, POPPY, OFII, COS, CADA, ASTI, CIMADE, etc.), de la santé (infirmières, médecins, maternité, etc.), de l'éducation. Toutefois, comme par le passé, le bouche à oreille représente une bonne part des orientations.

Les bénéficiaires sont des femmes avec un parcours migratoire plutôt récent et généralement compliqué, souvent subi : elles sont de plus en plus jeunes, mères de famille, ne maîtrisant pas ou peu le français, avec une forte méconnaissance de leurs droits en France. Nous constatons une précarisation croissante de ces femmes : de plus en plus d'adhérentes rencontrent des problématiques d'hébergement/logement, alors même qu'elles sont présentes sur le territoire avec leurs enfants.

A la création de l'association, les bénévoles ont rapidement développé des activités à destination des mères car elles avaient diagnostiqué de nombreux questionnements sur l'éducation et la relation parents/enfants. Le groupe de parole « Parentalité » a alors été mis en place et depuis existe toujours.

Au fur et à mesure, l'association a développé d'autres ateliers à destination des mères et de leurs enfants (cf détails des actions) qui les accompagnent et apportent des outils, conseils ou réponses utiles à leurs besoins.

MOTIVATIONS DU PORTEUR DE PROJET

L'exercice de la parentalité devient aujourd'hui de plus en plus difficile notamment pour les jeunes couples, les familles monoparentales, les familles recomposées : les familles issues de l'immigration sont, elles, pleinement touchées par l'environnement social, économique, familial et institutionnel, peu bienveillant à leurs égards. Le développement du travail atypique des mères hors du foyer familial, la précarité de l'emploi, les difficultés de logement, les conflits conjugaux... sont quelques exemples entendus et remontés par les médiatrices traductrices de l'association.

Quelque soit leur niveau de précarité, **les adhérentes sont toutes concernées par les questions d'interculturalité**. En effet, elles doivent vivre « leur parentalité » et « éduquer » leurs enfants dans un contexte qui est culturellement très éloigné de celui de leur pays d'origine. Ce sont de grands changements qui peuvent impliquer du mal-être et de la souffrance s'ils ne sont pas accompagnés.

Il est souvent évoqué que les pratiques parentales ont de réelles conséquences sur le développement de l'enfant, l'un des principaux déterminants de la santé physique et mentale de ces derniers provient du mode de comportement, du degré d'empathie, du temps passé, des modes relations que les parents mettent en place avec eux.

Le souhait de renforcer notre accompagnement à une parentalité plus épanouie est lié à notre connaissance des besoins de notre public composé de plus en plus de jeunes mères isolées, sans maîtrise de la langue, de leurs droits, avec des enfants en bas âge. La question des pères devra également pouvoir être traitée par le seul prisme de la maman, adhérente de l'association.

L'équipe salariée et l'équipe bénévole sont animées par une volonté collective de proposer des solutions à nos adhérentes : les besoins de notre public en la matière sont croissants, l'association dispose de ressources et de compétences importantes et travaille de surcroît en partenariat avec tous les acteurs institutionnels, associatifs et privés.

DESCRIPTIF DETAILLE DU PROJET ET DE SES ACTIONS :

1. Objectifs

Les objectifs généraux du projet sont :

- Soutenir les adhérentes dans les difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans leur vie de parents
- Accompagner et permettre l'autonomie dans les démarches inhérentes à leur vie de parents

2. Actions existantes

Les actions du pôle « Parentalité »

L'association Promofemmes met en place des actions à destination des mères dans le cadre de l'animation du pôle « être parent » :

1/ Le groupe de parole Parentalité

Les adhérentes se réunissent mensuellement à la bibliothèque des Capucins pour échanger autour de leurs pratiques en tant que parents. Nos médiatrices-traductrices et l'équipe bénévole animent et facilitent les échanges et nous travaillons avec une **psychologue, Martina Coccia**, qui apporte son point de vue et son expertise à nos adhérentes.

L'objectif est de susciter l'échange entre parents sur l'éducation en situation de migration : entendre les difficultés, s'échanger des stratégies pour faire face aux problèmes d'éducation des enfants communs à toutes les familles, etc.

A propos de **questions aussi sensibles** que l'éducation des enfants, chacune communique mieux dans sa **langue maternelle** et réussit plus facilement à exprimer ses inquiétudes ou proposer la solution qu'elle a expérimentée auprès de son/ses enfants. Par leurs traductions, les médiatrices-traductrices et / ou des adhérentes bénévoles facilitent les échanges entre les mères de cultures différentes.

Les thématiques qui reviennent le plus régulièrement sont : l'autorité / le respect au sein de la famille, la place et le rôle du père / de la mère, l'éducation / la transmission à l'épreuve de la migration, l'adolescence, la jalousie entre enfants, les écrans à la maison, les relations avec l'école, la monoparentalité, les violences intrafamiliales, la peur pour ses enfants, la coéducation, etc.

2/ Atelier Jeux et parentalités

Le pôle parentalité travaille avec la mairie de Bordeaux depuis janvier 2023 pour la mise en place de l'atelier « jeux et parentalités ». En partenariat avec **la crèche Benaugue 3**, nous proposons un atelier à destination de nos adhérentes, des usagères de Benaugue 3 mais aussi de toutes les mères du quartier environnant. Ces ateliers sont divisés en deux temps. Tout d'abord, nos adhérentes rencontrent les différents professionnels de la petite enfance travaillant à la crèche. Cette présentation leur fait prendre conscience de l'intérêt qu'elles peuvent y trouver. Puis, un temps d'atelier est proposé durant lequel nous mettons à leur disposition un lieu où elles peuvent se poser avec leur enfant et trouver des infrastructures (jouets, piscine à boules, tapis, etc) qui leur proposent de nouvelles manières d'interagir avec leurs bébés. Nous avons tiré des leçons de l'expérimentation que nous menons depuis le début de l'année 2023. Nous aimerions donc qu'à partir de **2024**, cet atelier soit également l'occasion pour nous d'organiser des **ateliers à thème** pour faire découvrir à nos adhérentes différentes pratiques éducatives dont elles peuvent se saisir et qui répondent aux problématiques auxquelles elles sont confrontées.

3/ Découverte des lieux-ressources

L'équipe salariée et bénévole de Promofemmes propose, chaque semestre, des visites de lieux-ressources à connaître en tant que parents, notamment les structures proposant un accueil parent-enfant gratuit. Ce sont des partenaires de longue date, parmi lesquels nous retrouvons les centres d'Animation, les ateliers du CALK, Astrolabe, les LAEP, les crèches municipales ou associatives...

Les actions des autres pôles de l'association qui viennent répondre aux besoins d'accompagnement à la parentalité

1/ Le pôle « Apprendre »

L'une des problématiques principales des femmes que nous accompagnons réside dans le rapport à l'école et à toutes les institutions françaises qui peuvent avoir un rapport avec la parentalité et l'éducation de leur enfant. Nous accompagnons les publics vers l'acquisition de la langue française grâce à notre pôle apprendre qui propose chaque semaine des « ateliers mère-enfant » et l'action « Ecole des parents ».

- Ateliers mère-enfant

Cet atelier s'adresse aux adhérentes souhaitant suivre les ateliers de français mais ne pouvant pas venir car n'ayant pas trouvé de solution de garde pour leurs enfants. L'objectif principal est de permettre à ces mères de bénéficier de séances d'apprentissage avec leur enfant, mais aussi de connaître la PMI et de créer un lien différent avec son enfant. **Le français y est pratiqué principalement à l'oral dans une ambiance familiale et conviviale.** Ces ateliers ont lieu une fois par semaine, le lundi de 14h à 16h dans la salle d'attente de la PMI du quartier Saint Michel. Ce lieu présente l'avantage d'être familier pour bon nombre de ces mères et c'est également l'occasion pour

certaines de découvrir la PMI et sa fonction. **Les séances ont une finalité orale.** Il est nécessaire de capter l'attention des enfants présents. C'est pourquoi chaque séance est construite autour de chansons ou comptines. Cela permet d'étudier du vocabulaire, des tournures de phrases, de garder en mémoire et de garantir un esprit ludique. En complément de ces chansons dont vont se saisir les mamans et les enfants, nous apportons un peu de vocabulaire supplémentaire et nous distribuons un support papier en fin de séance.

- **Ecole des parents**

L'objectif est de faciliter l'intégration des familles par les femmes et leur mari en priorité, mais aussi par les enfants. **Cette action est particulièrement pertinente pour les parents qui viennent d'arriver en France et qui découvrent le système scolaire français.**

Les axes de travail sont :

- L'apprentissage du français dans les écoles et collèges de leurs enfants afin de faciliter la prise de contact et l'assiduité à travers des cours de F.L.I. français langue d'intégration ;
- La connaissance des différents sujets concernant le fonctionnement de l'école primaire/maternelle et la vie quotidienne (se présenter, demander un RV, comprendre les messages de l'école, s'occuper de sa santé et de celle de son enfant, etc.) ;
- L'aide à la parentalité en particulier dans la relation : parents/école-collège/enfants (relations individuelles avec l'enseignant ou collective pour expliquer le fonctionnement de la classe) ; mais aussi dans la relation enfants/parents.
- La création de lien entre parents d'élèves pour favoriser le vivre ensemble dans l'école primaire/maternelle.

Des ateliers de **Français Langue d'Intégration (F.L.I.)** sont proposés aux parents non francophones désireux d'apprendre / d'améliorer leur français dans l'école Maternelle Noviciat, l'école élémentaire André Meunier, et le Groupe scolaire Barbey. L'animation de ces ateliers est assurée par des bénévoles de Promofemmes formées à l'enseignement du FLI ou ayant une sensibilité à l'interculturel dans le milieu scolaire. Ces ateliers ont lieu 1 fois par semaine, dans une salle mise à disposition par les établissements. Ces ateliers de français sont proposés à tous les parents non francophones de l'école, sans obligation d'adhésion à Promofemmes, ils ont été conçus pour faciliter le plus possible la **compréhension du système scolaire** aux parents. Ainsi, un **programme de formation** (type curriculum) avec différentes **fiches pédagogiques** a été réalisé en interne, adapté au rythme scolaire et se basant sur les différents mots et messages que font ou veulent faire passer les enseignants aux parents.

2/ Le pôle « Accès aux droits » :

Nous aidons nos adhérentes à s'intégrer socialement en France et à comprendre les rouages institutionnels du système français : un accompagnement individuel est proposé pour aider nos adhérentes dans leur démarche et créer une passerelle avec les administrations.

Les adhérentes sont reçues, sur rendez-vous, à l'association durant 3 demi-journées de permanences administratives. A leur demande, les médiatrices les reçoivent en rendez-vous de suivi en dehors des créneaux de permanences, et leur proposent des accompagnements dans l'ensemble des aspects de la vie quotidienne et du droit commun.

La majorité des femmes accompagnées sont concernées par les problématiques liées à la scolarité : une partie de la mission est dédiée à la **médiation scolaire** : les établissements sollicitent l'association afin de recevoir les parents avec les médiatrices afin de réaliser la traduction, d'expliquer les raisons des entretiens menés, de déceler des problématiques et de les traiter si possible. Les professionnels et les parents connaissent quelques difficultés de communication lorsque la maîtrise de la langue française est insuffisante : la médiation permet d'apaiser les tensions, de prendre le temps de l'explication, de la réflexion et de la mesure des situations.

Parallèlement au travail mis en place avec les établissements scolaires, les médiatrices accompagnent les mères dans les périodes d'**inscription des enfants à l'école** : constitution du dossier, rappel des règles. Les médiatrices avec l'appui de bénévoles et salariés interviennent lors des **réunions de**

rentrées organisées par les établissements : l'objectif est de rassurer les parents et de transmettre des informations sur l'école (qu'est-ce qu'on y fait ? comment s'organise les niveaux dans le primaire ou le secondaire ? quels sont les droits et les devoirs des enfants et des parents d'élèves ? à quoi sert un carnet de liaison ?) en faisant intervenir un professionnel par niveau (professeur ou directeur d'école). A cette occasion, des familles peuvent prendre contact avec l'association et certaines mères viennent ensuite s'inscrire à nos activités. Nos médiatrices-traductrices aident également nos adhérentes et leurs familles dans **l'accès aux soins de santé notamment. Ainsi, elles dialoguent beaucoup avec les Maisons du Département des Solidarités et les PASS.**

3/ Le pôle « préserver sa santé »

Nous animons, en collaboration avec une sage-femme et une puéricultrice de la PMI, **un groupe de parole pour femmes enceintes et jeunes mères (GPFE)**. Ce temps d'échange mensuel et bienveillant a lieu dans les locaux de la PMI Saint Jean. Il est ouvert aux bébés et il permet à ce public de jeunes mères d'aborder plus précisément des questions plus techniques sur l'anténatalité et les « 1000 jours ». La co-animation avec nos deux partenaires professionnelles de la santé permet véritablement de leur apporter des solutions et des informations fiables sur les bonnes pratiques.

Le pôle « préserver sa santé » met en place des « **Ateliers santé** ». Ce sont des moments dédiés à la sensibilisation et l'information organisés sur des thèmes répondant aux besoins de nos adhérentes.

Dans ce cadre, nous mettons en place des ateliers sur des thèmes pensés pour répondre aux besoins de notre public de mères et de jeunes mères : « vaccination », « allaitement », « 0-2ans, 0 écrans », etc.

3. Actions à renforcer ou à initier

1 / Parcours thématique

Etant donné les besoins croissants en termes d'accompagnement pour nos adhérentes, nous réfléchissons à mettre en place une **proposition de parcours thématique** encadré. Le format que nous envisageons n'est pas encore clairement défini mais nous imaginons plusieurs solutions. Voici quelques-unes qui pourront être proposées :

- **Un parcours individualisé proposé à chaque adhérente** selon les besoins qu'elles expriment aux médiatrices et aux bénévoles qu'elle est amenée à fréquenter à Promofemmes. Il s'agit de proposer différents temps individuels et/ou collectifs leur permettant de connaître les lieux ressources, de déceler des difficultés grâce à l'appui de professionnels et de trouver des solutions externes si nécessaires. Ce parcours serait notamment pensé pour les mères les plus en difficulté, les futures mamans, les familles nombreuses, les mamans d'adolescents... En interne, l'équipe prendrait le temps de présenter la démarche à l'adhérente concernée et de remplir avec elle une fiche de parcours (voir en annexe) pour lui composer un parcours d'accompagnement personnalisé. Elle serait ensuite inscrite à chacune des activités choisies.
- Nous pensons également à organiser **un mois de la parentalité** au cours duquel nous proposerions, d'une part, les activités tournées vers la parentalité organisée durant toute l'année par l'association et, d'autre part, des ateliers complémentaires. Vous pourrez retrouver les idées d'activités et d'événements que nous mettrions en place lors de cette semaine dans notre annexe.
- Enfin, nous envisageons une autre modalité qui serait la **semaine « être parent en France »**. Nous nous inspirerions du format de nos sessions « découverte du monde de la santé », « découverte de la vie en France » et « découverte du monde de l'emploi » et qui montre des résultats positifs malgré un travail dense et nécessitant une coordination des bénévoles et des acteurs externes. Vous pouvez retrouver en annexe le calendrier que nous avons imaginé.

Cette réflexion doit encore être approfondie et le choix du ou des formats retenus se fera en fonction du soutien au projet : cependant, nous disposons d'un large réseau de partenaires et d'une grande expérience en la matière qui facilitera la mise en œuvre de ces actions.

2/ Atelier d'expression artistique

Nous souhaitons proposer, en parallèle du groupe de parole, un autre temps d'échange autour de la parentalité. Cela prendrait cette fois-ci la forme d'un atelier où nous proposons aux adhérentes de s'exprimer vis-à-vis de leur rôle de maman à travers la peinture et le collage. L'objectif étant qu'elles aient un moment où elles peuvent se ressourcer et se lâcher tout en leur proposant un moyen de le faire qui est peut-être moins frontale que la discussion lors des groupes de parole. Martina Coccia et l'équipe de Promofemmes ont en effet remarqué que pour certains tempéraments, **l'expression orale et publique des sentiments est compliquée**. Le processus créatif et les réactions qu'il peut susciter est un prétexte pour les animatrices de l'atelier pour permettre un échange par rapport aux besoins et aux difficultés éprouvées en tant que mère.

Nous réfléchissons encore aux modalités de mise en place de ces ateliers mais nous avons l'idée de nous inspirer de la méthodologie des ateliers d'Arno Stern. Nous réfléchissons aussi à la possibilité d'ouvrir **ponctuellement** cet atelier d'expression artistique à **la venue des enfants** de nos adhérentes. Cela modifierait complètement la dynamique et les objectifs de cet atelier mais nous l'envisageons tout de même car la présence des enfants pourrait être une étape complémentaire dans l'accompagnement de certaines mères.

3/ Ateliers jeux parents/enfants :

Nos médiatrices-traductrices ainsi que les adhérentes-bénévoles constatent depuis un certain temps que les propos de nos adhérentes reviennent souvent à l'impossibilité de s'épanouir et de jouer avec son enfant dans un lieu de vie trop exigu : vivant en foyer, dans des chambres d'hôtel, l'espace ne se prête pas au jeu. De même, il est souvent difficile pour ces parents d'avoir à disposition des jouets ou le bon type de jeux adaptés à l'enfant.

Nous sommes en contact avec **l'association Chemins d'enfance qui anime des ateliers autour du jeu, de la parentalité et de la précarité**. L'association Promofemmes a pris contact avec cette structure récemment implantée sur Bordeaux : il est convenu de proposer des ateliers dédiés pour offrir des solutions aux parents (les modalités de partenariat ou de prestation ne sont pas encore définies).

3/ Permanence de soutien psychologique et d'accompagnement à la parentalité

Depuis que nous travaillons avec Martina Coccia pour l'animation du groupe de parole Parentalité, nous proposons à nos adhérentes des consultations approfondies en dehors de ce temps collectif, pour celles qui en ont besoin ou pour celles qui ont du **mal à se confier en collectif**.

Nous aimerions à l'avenir repenser cette action et la proposer sous forme de permanence sur rendez-vous au sein de nos locaux. Ces permanences ont pour but de venir en appui des autres activités que nous proposons pour accompagner la parentalité. En effet, le lien que nous tissons au sein du pôle « être parent » ainsi que dans les autres activités de Promofemmes auxquelles nos adhérentes peuvent participer nous permettent de **mieux connaître les problèmes** que nos adhérentes ont à résoudre. La venue de Martina dans nos locaux nous permettrait de proposer un temps individuel aux personnes qui en ont besoin, et non pas seulement à celles rencontrées au préalable lors des groupes de parole parentalité. La psychologue avec qui nous travaillons envisage également d'accueillir les femmes avec leurs enfants si elle estime qu'une **consultation** comme celle-ci pourrait être adéquate.

4/ Atelier en lien avec les écoles du quartier

Cette action se déclinerait de **plusieurs manières**. Nous devons continuer à travailler avec nos **partenaires** pour réfléchir aux besoins et aux moyens que nous avons pour y répondre. Nos

interlocuteurs principaux sont la mairie, le PRE notamment, et les établissements scolaires du quartier Saint Michel et d'ailleurs. Dans le cadre de rencontres précédentes et d'échanges, nous avons pu commencer à faire un point sur nos constats respectifs et sur les besoins de chacun. Nous devons approfondir et poursuivre cette collaboration qui va nous permettre de s'accorder sur les priorités : l'expérimentation de temps collectifs à destination des élèves turcophones dans un collège, la présence dans une classe UPE2A ou au temps de déjeuner d'une médiatrice pour rencontrer les parents, la participation aux fêtes des écoles.

5/ Café des parents

Nous aimerions nous inscrire dans **une action partenariale** avec les centres d'animation et les établissements scolaires volontaires pour organiser une action que nous avons déjà expérimenté par le passé. Nous avons dû la cesser durant la période de Covid-19 : il s'agit du « café des parents ». L'enjeu est d'aller à la rencontre des parents à une heure choisie en fonction de leurs disponibilités, afin de prendre contact avec eux, de recueillir leurs doléances, leurs attentes, leurs questions et d'y répondre conjointement. Créer du lien dans **un cadre plus informel** permettra aux parents de mieux comprendre le fonctionnement des écoles, les attentes des professionnels et à ces derniers de saisir les soucis familiaux et aléas possibles rencontrés par les parents. C'est une action plutôt simple qui peut être mise en place à un rythme régulier.

4. Territoire

L'association est installée dans le quartier St Michel de Bordeaux mais accueille des adhérentes provenant de **toute l'agglomération bordelaise** : en effet, suite à l'évolution démographique et à la rénovation urbaine du quartier en cours depuis 20 ans, les familles ne peuvent plus facilement se loger dans le centre-ville et s'éloignent sur **les communes limitrophes**. Les jeunes mères qui arrivent sur le territoire sont souvent hébergées dans des structures qui sont situées également sur la métropole. Notre rôle de passerelle nous amène à présenter à nos adhérentes des lieux ressources qui se situent sur la commune bordelaise mais également sur l'ensemble de la métropole. Par exemple, nous comptons parmi nos partenaires : les PMI de Saint Jean et de Saint Michel, la crèche Benauges 3, l'Institut médico-éducatif d'Eysines, etc.

L'accompagnement individuel nécessite également des déplacements dans les différents quartiers de la métropole. Nous nous inscrivons ainsi dans une **dynamique territoriale** et multi-acteurs en étant ancré dans les quartiers prioritaires (QPV), celui de Saint Michel de manière privilégiée.

5. Partenariat

Nous sommes en recherche permanente de partenaires dédiés et professionnels sur les sujets de parentalité, éducation et accès aux droits. Les structures historiques de quartier, les nouvelles associations implantées sur le territoire, les institutions, les professionnels de l'éducation nationale, des crèches, des LAEP... Notre ambition est de participer à **la dynamique de rassemblement des acteurs intervenants dans le champ des solidarités à Bordeaux** afin de permettre de développer des projets communs d'amélioration de l'accès aux droits de tous les publics.

Vous trouverez en annexe une liste des partenaires avec lesquels l'association propose des actions en direction des adhérentes concernées.

6. Résultat attendus

Les résultats qualitatifs du projet

- Nous souhaitons permettre aux adhérentes de se sentir **plus à l'aise, plus confiantes et sereines** dans leurs relations intrafamiliales.

- Nous espérons que les futures mères et jeunes mamans sauront appréhender les premiers jours, les premiers gestes et se sentir **épaulées** par des professionnels disponibles et à l'écoute.
- Nous mettrons en œuvre un **accompagnement individualisé** en cas de problèmes soulevés ou décelés par les équipes afin de trouver des solutions réalistes.
- Nous permettrons aux mamans de découvrir **les lieux ressources** et intervenants qui existent sur le territoire et les rendre autonomes dans leurs parcours de parentalité.
- Nous agirons afin que la **scolarisation** et les rapports entre les professionnels de l'éducation nationale et les parents soient apaisés grâce à l'intervention des médiatrices-traductrices

Les indicateurs

Quantitatifs : prévisionnel sur l'année 2024 qui sera réajusté après chaque bilan

- Nombre de participations aux actions collectives
- Nombre de parcours individualisés proposés
- Nombre de partenariats mis en place

Evaluation

Les adhérentes sont **inclues** dans le processus d'évaluation des activités de l'association et spécifiquement du pôle : les habitudes de nos adhérentes, le travail de médiation et le climat de confiance que nous assurons au sein de l'association nous amène à travailler à partir des retours de nos adhérentes. Nous produisons des fiches d'inscription, des fiches de présence et des fiches bilan (notes à chaque fin d'activité) qui permettent de **retranscrire tous ces échanges** effectués souvent en fin d'atelier.

Les bénévoles et les adhérentes sont sollicitées dans la démarche de bilan et elles font **remonter leurs ressenties sur les dysfonctionnements et les réussites** des différentes actions mises en place : elles sont un relais utile pour le suivi et l'évaluation des actions. Une coordinatrice salariée en charge du pôle « être parent » se consacre également au suivi et à l'évaluation de nos actions.

Pour résumer, notre fonctionnement interne actuel est déjà largement basé sur **l'évaluation « au jour le jour »** de chaque action menée et sur **un retour réflexif** qui prend la forme de bilans semestriels.

Par ailleurs, nous envisageons d'organiser, à la fin de notre première année d'action, **un diagnostic** s'appuyant sur un questionnaire et des entretiens que nous allons réaliser auprès de nos adhérentes pour mieux comprendre leurs attentes vis-à-vis des actions mises en place à l'association ainsi que leurs besoins au niveau de l'accompagnement à la parentalité. Ce questionnaire nous aidera à réajuster notre projet au fur et à mesure des trois prochaines années à **faire émerger des idées** qui amèneront probablement aux développements de nouveaux outils et de nouvelles pratiques.

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

L'association dispose d'un budget global de 365 000 € pour l'année 2023.

L'association sollicite la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec un financement à hauteur de 60 000 € sur les trois années dans le cadre d'un budget prévisionnel du projet à hauteur de 161 000 € :

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET SUR UNE ANNEE CIVILE					
	CHARGES			PRODUITS	
60	ACHATS	3 650	70	VENTES DE PRODUITS OU SERVICES	1 000
	fournitures d'entretien ou petit matériel	1 400		prestations diverses	1 000
	fournitures de bureau, d'activités	2 250		participation des adhérentes	-
61	SERVICES EXTERNES	10 800	74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	146 100
	sous traitance	5 000		Etat Politique de la ville	14 000
	locations et charges locatives	2 800		ARS	12 500
	travaux d'entretien ou de réparations	3 000		Département (Médiation)	17 000
	primes d'assurances			Bordeaux Métropole	5 000
	documentation, études et recherches	-		Mairie de Bordeaux Action Sociale DDSU	35 000
				BORDEAUX TERRE DE SOLIDARITE	20000
62	AUTRES SERVICES EXTERNES	6 900		CAF Laïcité	5 000
	honoraires			CAF Espace de Vie Sociale	16 100
	publications, publicité, communication	1 000		CPAM	3 500
	Déplacements, missions et réceptions	1 500		sous total	108 100
	Frais postaux et de télécommunication	2 900		poste FONJEP	6 000
	Services bancaires	-		emplois aidés par Etat (adultes relais)	22 000
	Divers	1 500		sous total	28 000
63	IMPOTS ET TAXES	-		Fondations privées	10 000
	formation continue			sous total	10 000
	Autres impôts et taxes				
64	FRAIS DE PERSONNEL	136 900	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 500
	Salaires bruts	101 900		autres produits de gestion courante	3 500
	Charges et autres frais	35 000			
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	2 750	76	PRODUITS FINANCIERS	1 000
				livret bleu et compte titre	
66	CHARGES FINANCIERES	-	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000
				libéralités perçues / dons / autres produits exceptionnels	10 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-		reprise sur fonds dédiés	
				autofinancement	
68	DOTATIONS D'EXPLOITATION	-	79	TRANSFERTS DE CHARGES	-
	dotation aux amortissements	-		transferts de charges d'exploit	-
	Impôts sur les sociétés				
	TOTAL CHARGES	161 000		TOTAL PRODUITS	161 600
	EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	93 750		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	93 750
	mise à disp gratuite de biens et prestations	6 000		bénévolat	87 750
	personnel bénévole	87 750		prestations en nature	6 000

PRESENTATION DES RESSOURCES HUMAINES PREVUES POUR LE PROJET

Notre projet s'appuie sur le travail de :

Fonction	Equivalents temps plein dans la structure	Nature du contrat	Activité(s) réalisée(s)
Médiatrices-traductrices	2.0	CDI et CDI adulte relais	Accompagnement individuel, médiation traduction en individuel et en collectif, participation à l'ensemble des temps collectifs
Chargée de projet	1.0	Stage rémunéré	Coordination interne et partenariale, co-animation des temps, suivi des bénévoles, relation avec les partenaires extérieurs
Directeur	1.0	CDI	Appui à la coordination, management des équipes, montage et suivi des dossiers de financement, partenariat extérieur
Secrétaire	1.0	CDI	Saisie des fiches de présence, extraction des données quantitatives, suivi administratif et comptable
Gestionnaire accueil/convivialité	1.0	CDI	Communication interne et externe, relais des ateliers, inscriptions des adhérentes, remontée des besoins
10 Bénévoles	1.0	Bénévolat	Animation des différents ateliers collectifs ; aide à la préparation des animations des partenaires et espaces d'accueil individuel, accompagnement lors des visites et déambulations

Nous proposons à l'ensemble de notre équipe salariée et bénévole des formations et des rencontres multi-acteurs tout au long de l'année. Nous travaillons avec plusieurs acteurs : le réseau Rencontre Maternité et Familles en Exil ; le Centre Régional Psychotraumatisme du CHU Charles Perrens, le CIDFF, l'AMI, Ethnotopies, les CMP...

Nous organisons également des temps de formation dédiés aux bénévoles nécessaires au bon déroulement de nos activités : une sensibilisation à l'interculturalité, des séances sur la posture du bénévole, des analyses de pratique, des temps sur d'informations sur la laïcité.

Nous souhaitons pérenniser l'action par l'embauche d'une salariée (médiatrice ou chargée de projet) qui viendrait piloter l'action.